

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le trente juin, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, HUCHET, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2017

A l'exception de :
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

30 JUIN 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Présents---- 23

Votants ----- 33

25/ QUAI DES ARTS – SAISON 2017/2018 – TARIFS DE LOCATION DE SALLES – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSÉ :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

L'activité location de Quai des Arts est une activité qui fonctionne en complément de la saison culturelle. Elle permet chaque année d'accueillir entre 10 et 15 projets portés pour la plupart par des associations culturelles. Ces projets sont très souvent des spectacles ou des galas de fin d'année de structures développant des formations de danse, musique ou théâtre. Chaque année, dans le cadre des locations de salles, ce sont plus de 10 000 spectateurs qui sont accueillis à Quai des Arts

La délibération n°16.06.43A votée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2016 a acté l'augmentation de 12% de l'ensemble des tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2017.

1^{ère} adjointe
au Maire

Cependant, pour amortir l'impact de l'augmentation sur les associations, elle a également proposé d'étaler sur deux années l'augmentation des tarifs spéciaux et réduits réservés aux associations. Une augmentation de 6% du tarif spécial et du tarif réduit a été réalisée en 2017 et elle se poursuit donc avec une nouvelle augmentation de 6% à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des tarifs de location de Quai des Arts telle que présentée en annexe.

DELIBÉRATION :

- ⇒ Vu les tarifs de location de Quai des Arts ci-annexés,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification des tarifs de location de Quai des Arts.
- Approuve la grille tarifaire de location de Quai des Arts applicable au 1^{er} janvier 2018 telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{ère} adjointe au Maire